



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

11 Juin 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 11 Juin 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2018-094	06.06.2018	Avis relatif à la demande de création d'un ensemble commercial SUPER U au sein de l'opération d'aménagement urbain « îlot Eglise » sur la commune de Garches, reçue dans mes services le 12 avril 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.05.	3

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-094 du 6 juin 2018 relatif à la demande de création d'un ensemble commercial SUPER U au sein de l'opération d'aménagement urbain « îlot Eglise » sur la commune de Garches, reçue dans mes services le 12 avril 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.05.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 juin 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande de création d'un ensemble commercial au sein de l'opération d'aménagement urbain « îlot Eglise » sur la commune de Garches, reçue dans mes services le 12 avril 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.05 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 avril 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipeement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence de Vincent BERTON, Secrétaire général de la Préfecture et après qu'en aient délibéré les membres :

- M. André MANCIPOZ**, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
- Mme Béatrice BODIN**, représentant M. Jacques GAUTIER, Maire de Garches ;
- M. Alain BORTOLAMEOLLI**, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
- M. Rachid TAYEB**, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
- M. Olivier DELOURME**, association Environnement 92 ;
- Mme Marie-Christine DURIEZ**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

M. Bernard DUCELIER, association UFC Que Choisir.

Assistés des représentants de l'Administration :

- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections

- M. Didier BITAUX, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que le projet objet de la demande consiste en la création d'un magasin Super U en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements ;

Considérant que c'est en réalité un déplacement du magasin U Express existant avec réouverture d'un magasin plus grand et plus adapté ;

Considérant que le projet devrait revitaliser le centre-ville et renforcer une centralité existante grâce à une présentation classique de commerces en pied d'immeuble d'habitation qui devrait participer de l'animation urbaine du quartier ;

Considérant la place accordée dans ce projet à une meilleure gestion des consommations de ressources naturelles et à la limitation au maximum des sources de gaspillage dans la conception et l'exploitation du site.

Suite aux échanges de la CDAC ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;

Mme Béatrice BODIN, représentant M. Jacques GAUTIER, Maire de Garches ;

M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Mme Marie-Christine DURIEZ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;

M. Bernard DUCELIER, association UFC Que Choisir.

S'est abstenu :

Néant

A voté contre le projet :

Néant

Absents :

M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société SAS BPD MARIGNAN, relative à la création d'un ensemble commercial SUPER U au sein de l'opération d'aménagement urbain « îlot Eglise » sur la commune de Garches.

Nanterre, le 6 juin 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général**

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>